

Intervention Journées du pétrole

Trois débats publics organisés par la CNDP ont concerné, fin 2007, de septembre à décembre, des projets de terminaux méthaniers à Dunkerque, à Antifer et au Verdon-sur-Mer.

Pour la première fois, des débats concernaient des projets industriels portés par le secteur privé. Tous les débats précédents avaient en effet concerné des projets proposés par l'Etat, des établissements publics ou encore des collectivités territoriales.

Si les commissions particulières chargées d'animer ces débats ont mis en œuvre les outils habituellement utilisés (diffusion de documents d'information, réunions publiques, site Internet, etc.), cette « nouveauté » entraîne des enseignements particuliers de ces trois expériences, s'agissant de l'opportunité et de la sécurité des projets, de l'attachement des populations aux territoires et à l'environnement.

Une suspicion largement exprimée

Si l'opportunité d'un projet est systématiquement évoquée à l'occasion de chaque débat – c'est d'ailleurs l'un des objets des débats publics –, cette discussion prend un tour particulier lorsque le maître d'ouvrage est non pas un organisme public mais une société privée, de surcroît de nationalité étrangère comme 4Gas en Gironde. Pour nombre d'intervenants du public, un projet de cette nature répond à une finalité exclusivement financière, ce qui ne peut être le cas lorsque l'on débat d'un projet d'infrastructure autoroutière ou routière, par exemple. L'adossement à un fonds de pension (Carlyle en l'occurrence au Verdon-sur-Mer) n'a fait que renforcer ce sentiment. Cette suspicion s'accroît encore lorsque le maître d'ouvrage déclare, laissant planer un doute, qu'il ne sera pas l'exploitant de l'installation.

Par ailleurs, les nombreuses interrogations sur l'évolution du prix du gaz - en d'autres termes son augmentation - contribuent à l'accusation d'une incompatibilité entre intérêt général et intérêts particuliers. Comment Powéo, dit-on, dont la finalité est avant tout la poursuite d'une forte rentabilité financière peut-il assurer, sans susciter les huées d'une salle composée en majorité d'opposants au projet, agir au nom de l'intérêt général, même si par ailleurs les deux intérêts peuvent converger?

Une opportunité discutée au regard de la politique énergétique nationale.

Le surdimensionnement des capacités de stockage par rapport aux prévisions de consommation nationale est fréquemment soulevé par les opposants. Pourquoi rechercher à multiplier les projets de terminaux alors que l'on dispose déjà en France des infrastructures suffisantes sur les façades méditerranéenne et atlantique ? En tout état de cause, si l'on souhaite augmenter sensiblement ces capacités, autant le faire ailleurs (A Dunkerque par exemple comme le souhaitent les habitants de la Gironde, et non au Verdon). Les maîtres

d'ouvrage doivent là affiner leurs discours, montrer clairement que l'objectif ne consiste pas à « transformer la France en vaste zone méthanière » comme cela fut dit à Antifer.

La sécurité en question

Les caractéristiques techniques des projets ont donné lieu à de nombreux échanges; les flux de questions posées par le public témoignent d'une forte attente d'informations précises et d'interrogations en matière de sûreté et de sécurité.

Si les représentants de l'administration ont rappelé à chaque débat les procédures en vigueur, les risques associés au GNL et les principes de leur évaluation, nos concitoyens ont fait part de leurs inquiétudes et ont souhaité en savoir davantage au sujet d'installations classées Seveso II, seuil haut, d'autant plus que les risques potentiels s'avèrent multiples : cryogénie, risque d'anoxie, phénomène de *roll-over*, incendie de flaque, transition rapide de phase, jet enflammé ou feu torche, inflammation d'un nuage de gaz. Sans omettre les questions de sécurité relatives à la circulation maritime.

Le public conserve - surtout évidemment en Gironde - un souvenir très vivace de l'explosion de l'usine AZF. Il évoque systématiquement la question des distances entre les installations et les zones urbanisées. La sécurité des enfants retient tout particulièrement l'attention des riverains. L'absence, au moment des débats, des études de danger et des plans de protection contre les risques technologiques a contribué à ce que subsistent parmi les personnes présentes des doutes quant aux conditions de sécurité assurées aux populations avoisinantes. Que ceci n'interdise pas aux maîtres d'ouvrage, bien au contraire, d'approfondir préalablement ces questions en vue d'informer au mieux le public pendant le débat.

L'attachement aux territoires

Nombreux ont été les membres des divers auditoires à souligner que la richesse historique, culturelle et paysagère de leurs territoires est incompatible avec l'implantation de terminaux. Tant à Antifer qu'au Verdon-sur-Mer, mais moins à Dunkerque, élus, associations et habitants ont insisté sur l'importance d'un développement « durable » reposant en priorité sur le maintien d'activités touristiques. En d'autres termes : oui au tourisme (générateur d'emplois et de chiffre d'affaires) ; non au terminal venant porter atteinte aux activités maritimes (pêche, aquaculture,...) et aux loisirs nautiques (baignade à Saint-Jouin-Bruneval, pratique du kite-surf au Clipon).

La protection de l'environnement est ici un élément central du discours. Il faut protéger le site du Clipon et sa biodiversité dans le Nord, la « belle Côte d'Albâtre » et la plage de Saint-Jouin-Bruneval en Normandie, le « dernier estuaire naturel d'Europe » en Gironde. La dimension des installations, des cuves en l'occurrence, est vivement critiquée et constitue l'un des principaux reproches adressés aux projets. Il n'est pas étonnant que les décisions prises par les maîtres d'ouvrage à l'issue des débats aient tenu directement compte de ces accusations d'atteinte aux paysages en vue de déterminer l'implantation de leurs installations.

Les enjeux sur l'environnement

La très forte sensibilité des populations aux qualités naturelles des sites envisagés a suscité nombre d'échanges sur les questions de biodiversité. Qu'il existe, même à proximité, une zone Natura 2000 ou une ZNIEFF et se pose le problème de la sauvegarde des espèces animales susceptibles de pâtir de l'exploitation de telles installations. De nombreux intervenants ont regretté l'insuffisance des études concernant les incidences prévisibles des projets sur la flore et la faune. De même, les rejets d'eau, lorsqu'ils existent, inquiètent riverains, pêcheurs, ostréiculteurs et aquaculteurs.

Les nuisances sonores générées par un terminal en fonctionnement et les rejets dans l'atmosphère (le problème des odeurs, même si le GNL n'en diffuse aucune et que l'odorisation du gaz est du ressort de l'opérateur du gazoduc) ont donné lieu à moins de critiques que les nuisances visuelles, sachant cependant que diverses questions ont concerné les conséquences des chantiers sur les conditions de vie quotidienne (bruit, circulation, dragage,..)

Enfin, il est exigé de la part des maîtres d'ouvrage qu'ils s'engagent à remettre le site en état en fin d'exploitation, comme la réglementation le leur impose en tout état de cause.

Des débats parfois houleux

Deux des trois débats se sont déroulés dans des conditions parfois difficiles. Les échanges ont été particulièrement houleux lors de certaines réunions publiques en Gironde, assez tendus à Antifer, plus calmes à Dunkerque. Sans doute la « culture industrielle » de la population nordiste explique-t-elle l'ambiance plus sereine de ce dernier débat. Les industriels appelés à développer de nouveaux projets de terminal méthanier doivent s'attendre à une opposition souvent bien informée et systématiquement tenace. Si lors des réunions publiques les riverains et leurs associations ainsi que certains représentants de la classe politique se sont prononcés contre ces projets, parfois vivement, les milieux économiques et les représentants syndicaux leur ont, sans exception ou presque, apporté leur soutien. Mais ils l'ont fait plutôt par écrit - *via* les cahiers d'acteurs - qu'en prenant la parole en public.

Préparer un débat

Lorsque l'on se lance dans un débat public, il peut être recommandé de garder à l'esprit quelques idées simples :

Le contexte économique, social et politique du territoire concerné influence évidemment la posture des interlocuteurs. L'analyse des discours des « opposants » au projet permet de déceler à l'avance les points durs auxquels le maître d'ouvrage sera confronté.

Les débats réclament la plus grande transparence dans les informations diffusées. Le dossier de présentation du projet élaboré par le maître d'ouvrage doit être le plus « complet » possible en vue d'éviter les accusations de passer certains aspects sous silence. Il doit situer le projet non seulement dans la politique (énergétique en l'occurrence) nationale (problème de

l'opportunité du projet), mais aussi dans le contexte international (sources d'approvisionnement, risques « géopolitiques »,...). Au regard des préoccupations exprimées lors du Grenelle de l'environnement, il est souhaitable de dresser le « bilan écologique » du projet en tenant compte de l'ensemble de la filière concernée.

Afin de satisfaire au mieux les attentes légitimes du public, la mise en place d'une cellule interne chargée de répondre rapidement aux questions posées par écrit -on en a compté 2 300 pour le seul débat au Verdon-sur-Mer - est vivement recommandée.

Au vu des préoccupations, critiques et suspicions émises lors des débats de fin 2007, des efforts particuliers doivent en priorité être développés afin:

- d'être à même de fournir toute information sur les risques liés à l'exploitation des installations et les mesures de sûreté et de sécurité envisagées ;
- de disposer d'éléments sur les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité des riverains, les résistances aux éventuels problèmes sismiques, etc. ;
- d' être « clair » sur les conditions d'exploitation à venir des installations projetées (exploitant, clients,...).

Après le débat

- Rendre publiques dans les trois mois après le compte rendu et le bilan du débat, comme le dispose la loi, les suites réservées au projet
- Motiver précisément la décision au vu des enseignements tirés du débat
- Proposer un dispositif d'information et de concertation tel qu'évoqué en général lors du débat